

Conditions générales concernant les fournisseurs

M BARNWELL SERVICES LTD
CONDITIONS GÉNÉRALES – FOURNISSEURS
CONDITIONS D'ACHAT

1. Définitions

"Acheteur" signifie M Barnwell Services Ltd.

"Conditions" signifie les conditions générales d'achat indiquées dans le présent document et comprennent tous les termes spéciaux et conditions convenues par écrit entre l'Acheteur et le Vendeur.

"Contrat" signifie le contrat de vente et d'achat des marchandises et/ou la fourniture et l'acquisition des services.

"Adresse de livraison" signifie l'adresse indiquée sur la commande ou, en l'absence d'adresse indiquée, l'adresse de la raison sociale de l'Acheteur.

"les Marchandises" signifie les marchandises (y compris l'installation totale ou partielle des dites marchandises) décrites dans la commande.

"Commande" signifie la commande d'achat de l'Acheteur à laquelle les présentes conditions sont annexées.

"Prix" signifie le prix des marchandises et/ou des services rendus.

"Vendeur" signifie la personne décrite en tant que tel sur la commande.

"Services" signifie les services (ou en temps utile, toute partie des services) décrits dans la commande.

"Spécification" comprend les plans, les schémas, les données et autres informations concernant ou fournis en relation aux marchandises et services.

"Écrit" inclut toutes les formes de communication et moyens comparables de communication y compris la transmission par télécopie et le courrier électronique.

2. Acceptation

2.1 Notre commande n'est ferme que si elle est placée sur notre bon de commande officiel.

2.2 La Commande constitue une offre par l'Acheteur concernant l'achat des Marchandises et/ou l'acquisition des Services soumis aux présentes Conditions.

2.3 Les présentes Conditions s'appliquent au Contrat à l'exclusion de toute autre condition contenue ou en référence dans tout devis, toute correspondance ou autre, ou faisant l'objet implicite d'une activité commerciale, d'une coutume, d'une pratique ou d'une transaction à moins d'être spécifiquement convenu par écrit par un représentant autorisé par l'Acheteur.

2.4 La Commande expirera sauf si elle est inconditionnellement acceptée par le Vendeur par écrit dans les 7 jours de la date de publication, à moins que l'Acheteur en conviennent autrement par écrit.

2.5 Aucune variation appliquée à la Commande ou aux présentes Conditions ne sera ferme sauf accord préalable écrit par un représentant autorisé de l'Acheteur.

3. Spécifications

3.1 La quantité, qualité et description des Marchandises et des Services seront, conformément aux présentes Conditions, spécifiées comme sur la commande et/ou dans toute autre Spécification fournie par l'Acheteur au Vendeur ou convenu par écrit par l'Acheteur.

3.2 Toute Spécification fournie par l'Acheteur au Vendeur, ou spécifiquement produite par le Vendeur pour l'Acheteur, en relation avec le Contrat, ainsi que les droits d'auteur, les droits de conception, ou tout autre droit à la propriété intellectuelle dans la Spécification, seront la propriété exclusive de l'Acheteur. Le Vendeur ne divulguera à aucune tierce partie ou n'utilisera pas les dites Spécifications sauf si elles sont placées dans le domaine public sans aucune intervention du Vendeur, ou comme il est exigé dans le cadre du Contrat.

- 3.3 Le Vendeur respectera tous les règlements en vigueur ou autres règlements légaux concernant la fabrication, le conditionnement, l'emballage et la livraison des Marchandises ainsi que la performance des Services.
- 3.4 Le Vendeur ne refusera pas déraisonnablement toute demande par l'Acheteur souhaitant inspecter et tester les Marchandises durant la fabrication, le traitement, ou le stockage dans l'établissement du Vendeur ou par toute autre tierce partie avant l'expédition, et le Vendeur fournira à l'Acheteur tous les moyens raisonnablement requis pour l'inspection et les essais.
- 3.5 Si, suite à l'inspection ou aux essais, l'Acheteur n'est pas satisfait de la conformité des Marchandises à n'importe quel aspect du Contrat, l'Acheteur en informera le Vendeur dans les xx jours ouvrables à partir de l'inspection et des essais. Le Vendeur prendra les mesures nécessaires pour assurer la conformité au Contrat.
- 3.6 Les Marchandises seront marquées conformément aux instructions de l'Acheteur et tous règlements en vigueur ou requêtes du transporteur, et seront proprement emballées et sécurisées afin d'atteindre leur destination dans un état non endommagé.
- 3.7 Tous les articles livrés au-delà de la quantité indiquée dans la Commande ne seront pas payés. L'Acheteur convient d'aviser le Vendeur dans les 10 jours ouvrables à partir de la date où il a découvert le dit excès de quantité et ne sera sous aucune autre obligation. L'Acheteur sera libre de disposer des dites marchandises en excès au cas où le Vendeur ne serait pas venu les chercher dans les 10 jours ouvrables à partir de la date de l'avis.

4. Prix des Marchandises et des Services

- 4.1 Le prix des Marchandises et des Services sera celui qui est indiqué sur la Commande et, sauf indications contraires, devra :
 - 4.1.1 exclure toute taxe à valeur ajoutée (laquelle sera payable par l'Acheteur sous réserve de la réception d'une facture TVA); et
 - 4.1.2 inclure tous les frais de conditionnement, d'emballage, d'expédition, de transport, d'assurance, et de livraison des Marchandises à l'adresse de livraison ainsi que toutes franchises, impôts ou prélèvements autres que la taxe à valeur ajoutée.
- 4.2 Aucune augmentation de prix ne pourra être faite (que ce soit à valoir sur une hausse des coûts de matériaux, de main-d'oeuvre ou de transport, fluctuation des cours de change monétaire ou autre) sans l'accord préalable de l'Acheteur par écrit.
- 4.3 L'Acheteur aura droit à la réduction de prix normalement accordée par le Vendeur en cas de prompt règlement, d'achat en vrac ou de grosses quantités, que cette réduction soit indiquée ou non dans ces propres conditions de vente.

5. Modalités de paiement

- 5.1 Le Vendeur pourra facturer l'Acheteur au moment de ou après la livraison des Marchandises ou la réalisation des Services, selon le cas, et chaque facture indiquera le numéro de la (des) Commande(s).
- 5.2 L'Acheteur règlera le Prix des Marchandises et Services conformément aux conditions de paiement convenues, après la livraison des Marchandises ou la réalisation des Services, sauf si l'Acheteur a rejeté, en vertu des dispositions, les Marchandises ou Services.
- 5.3 L'Acheteur pourra déduire de la facture du Vendeur les sommes dues à l'Acheteur par le Vendeur.

6. Livraison

6.1 Les Marchandises seront livrées à, et les Services seront exécutés à, l'Adresse de livraison à la date ou durant la période indiquée sur la Commande; dans chacun des cas, durant les heures normales d'ouverture de l'Acheteur.

6.2 Lorsque la date de livraison des Marchandises ou de l'exécution des Services doit être spécifiée par le Vendeur après le placement de la Commande, le Vendeur donnera à l'Acheteur un préavis raisonnable avant la date spécifiée.

6.3 Un bordereau d'emballage indiquant le numéro de la (des) Commande(s) doit accompagner chaque livraison ou consignation des Marchandises et doit être affiché bien en vue.

6.4 Si les Marchandises doivent être livrées, ou les Services exécutés, en plusieurs fois, le Contrat sera considéré comme étant unique et non séparable.

6.5 L'Acheteur aura le droit de refuser les Marchandises livrées ou les Services exécutés, non conformes au Contrat, et ne sera pas tenu d'avoir accepté les Marchandises ou Services jusqu'à ce que l'Acheteur ait eu le temps raisonnable de les inspecter suite à la livraison ou à l'exécution, ou si ultérieurement, dans les limites d'un temps raisonnable, un défaut latent deviendrait apparent dans les Marchandises et les Services.

6.6 Le Vendeur fournira à l'Acheteur en suffisamment de temps toutes les instructions ou autres informations requises pour permettre à l'Acheteur d'accepter la livraison des Marchandises et la réalisation des Services.

6.7 L'Acheteur pourra renvoyer toutes Marchandises refusées aux frais du Vendeur ou demander au Vendeur de venir chercher les Marchandises refusées aux frais du Vendeur.

6.8 L'Acheteur ne sera pas obligé de renvoyer au Vendeur tout emballage ou matériau d'emballage concernant les Marchandises, que les Marchandises soient ou non acceptées par l'Acheteur, sauf avis contraire indiqué dans le Contrat.

7. Risque et propriété

7.1 Le risque d'endommagement ou de perte des Marchandises sera transféré à l'Acheteur dès la livraison chez l'Acheteur en vertu du Contrat.

7.2 La propriété des Marchandises sera transférée à l'Acheteur dès la livraison, sauf si le règlement des Marchandises a eu lieu avant la livraison, auquel cas la propriété sera transférée à l'Acheteur dès que le paiement aura été effectué et que les Marchandises auront été affectées au Contrat.

7.3 Lorsque l'Acheteur cède sa propre propriété ou la propriété de ses clients au Vendeur, que ce soit en partie de la Spécification ou autre, le Vendeur sera responsable du stockage, de la sécurité et du bon contrôle de la dite propriété et l'assurera pour la même valeur commerciale contre tous les risques (si possible en avisant l'assureur de l'intérêt porté par l'Acheteur sur la dite propriété).

8. Garanties et engagements

8.1 Le Vendeur garantit à l'Acheteur que les Marchandises:

8.1.1 seront de qualité satisfaisante et conviendront à l'usage prévu par le Vendeur ou porté à la connaissance du Vendeur par écrit au moment où la Commande est placée par l'Acheteur dans le cadre de ses activités commerciales ordinaires; et

8.1.2 seront libres de tous défauts de conception, de matériaux et de main-d'oeuvre; et

8.1.3 correspondront à toutes les Spécifications appropriées ou aux échantillons; et

8.1.4 répondront aux exigences et règlements statutaires concernant la vente des Marchandises.

8.2 Le Vendeur garantit à l'Acheteur que les Services seront réalisés par du personnel dûment qualifié et formé, avec soins et diligence, et selon les normes de qualité auxquelles peut raisonnablement s'attendre l'Acheteur dans toutes les circonstances.

8.3 Sans préjudice à aucun autre remède, si les Marchandises ou Services ne sont pas fournis ou ne se réalisent pas conformément au Contrat, alors l'Acheteur aura le droit de :

8.3.1 demander au Vendeur de réparer les Marchandises ou de fournir des Marchandises et Services d'origine ou de remplacement conformément au Contrat; ou

8.3.2 au choix de l'Acheteur, et que l'Acheteur ait ou non précédemment demandé au Vendeur de réparer les Marchandises ou de fournir des Marchandises ou des Services d'origine ou de remplacement en vertu de la condition 8.3.1, traiter le Contrat comme étant annulé par la violation du Vendeur et demander le remboursement de toute partie du Prix payé et le Vendeur de venir chercher les Marchandises déjà livrées, ou, aux risques et aux frais du Vendeur, renvoyer toutes les Marchandises déjà livrées.

8.4 Le Vendeur dédommagera l'Acheteur de tous engagements, pertes, dommages, coûts et dépenses (y compris les dépenses légales) accordés contre ou encourus ou payés par l'Acheteur (que cela concerne ces propres clients ou autre) suite à ou concernant ce qui suit :

8.4.1 violation de toute garantie donnée par le Vendeur concernant les Marchandises ou les Services;

8.4.2 toute revendication concernant la contrefaçon par les Marchandises ou leur importation, usage ou revente, du brevet, des droits d'auteur, droits de conception, marque déposée ou autres droits de propriété intellectuelle de toute autre personne, sauf lorsque la revendication survient de la conformité aux Spécifications fournies par l'Acheteur;

8.4.3 tout engagement en vertu de la loi concernant la protection du consommateur (Consumer Protection Act 1987) concernant les Marchandises;

8.4.4 tout acte ou toute omission du Vendeur ou de ses employés, agents ou sous-traitants lors de la fourniture, la livraison, ou l'installation des Marchandises et/ou la réalisation des Services en vertu des dispositions du Contrat; et

8.4.5 tout acte ou toute omission d'un membre du personnel du Vendeur conjointement à la performance des Services.

8.5 Ni le Vendeur ni l'Acheteur ne sera responsable de l'autre ni sera réputé avoir violé le Contrat pour des raisons de délai de réalisation, ou d'échec de réalisation, ou de n'importe quelle de ses obligations concernant les Marchandises et Services, dès lors que le délai ou l'échec a lieu indépendamment de la volonté de la dite partie. Sous toutes réserves des généralités précédentes, ce qui suit sera considéré comme étant des causes indépendantes de la volonté des deux parties:

8.5.1 catastrophe naturelle, explosion, inondations, tempête ou incendie;

8.5.2 guerre ou menace de guerre, sabotage, insurrection, troubles civils ou réquisition;

8.5.3 actes, restrictions, règlements, règles municipales, interdictions ou mesures de toute sorte de la part du gouvernement, du parlement ou des autorités locales;

8.5.4 règlements relatifs à l'importation ou l'exportation ou des embargos

9. Résiliation

9.1 L'Acheteur pourra résilier le Contrat sans responsabilité envers le Vendeur en donnant préavis au Vendeur à tout moment dès lors que:

9.1.1 le Vendeur commet un acte de banqueroute ou prend des dispositions ou un concordat de remise avec ses créanciers ou (en tant que société) est soumis à un contrôle d'administration ou entre en liquidation (autre qu'à des fins de fusion ou de reconstruction); ou

9.1.2 un bénéficiaire de charge prend possession, ou un curateur est nommé, concernant toute propriété ou actif du Vendeur; ou

9.1.3 le Vendeur cesse, ou menace de cesser ses activités; ou

9.1.4 L'Acheteur comprend avec raison qu'un des événements mentionnés ci-dessus est sur le point d'avoir lieu en relation avec le Vendeur et avise le Vendeur en conséquence.

9.1.5 La Qualité et/ou la Livraison ne sont pas acceptables après que l'Acheteur ait avisé le Vendeur par écrit et qu'aucune amélioration n'ait été réalisée

10. Généralités

10.1 La Commande est personnelle au Vendeur et le Vendeur n'attribuera pas ou ne transférera pas ou ne tentera pas d'attribuer ni de transférer à aucune autre personne aucun de ses droits ni sous-traitera aucune de ses obligations dans le cadre du Contrat sans l'accord préalable par écrit d'un représentant autorisé de l'Acheteur.

10.2 Tout préavis requis ou autorisé à être donné par l'une des deux parties à l'autre en vertu des présentes Conditions sera effectué par écrit, et adressé à l'autre partie à l'adresse de son siège social ou adresse commerciale principale ou toute autre adresse qui s'avérerait appropriée à la partie donnant le dit préavis en vertu de cette disposition.

10.3 Aucun renoncement par l'Acheteur relatif à une violation quelconque du Contrat par le Vendeur sera considéré comme le renoncement à une violation quelconque ultérieure de la même ou de toute autre disposition.

10.4 Si une disposition quelconque des présentes Conditions est considérée être invalide ou non exécutoire en totalité ou en partie par une autorité compétente, la validité des autres dispositions des présentes Conditions et le reste de la disposition en question ne seront pas concernées.

10.5 Toute référence aux présentes Conditions à un statut ou à une disposition d'un statut sera considérée être une référence au dit statut ou à la dite disposition telle qu'ils sont modifiés, remis en oeuvre, ou prolongés au moment approprié.

10.6 Les titres des présentes Conditions sont donnés à titre de commodité uniquement et ne seront pas concernés par leur interprétation.

10.7 Les lois d'Angleterre gouverneront le Contrat.